

## Abus

# Le député qui se proclame roi de Nador

*Peut-on imaginer que des abus de pouvoir, de flagrantes spoliations de terrains, le détournement de biens publics pour des intérêts privés... Soient encore accomplis sous les yeux impuissants des autorités ? Oui, cela se passe aujourd'hui même dans la région de Nador, dans la commune rurale de Iaazzanen... Et au grand jour !*



La plage où Aberkane a construit son complexe touristique

Mohamed Aberkane

Des bavures, il y en a encore, certes, mais l'on ne peut pas imaginer que ce soit au point qu'un élu proclame qu'il est, lui, le roi de la région. L'on croyait qu'il s'agissait de simples accusations colportées à cause de différends entre deux parties se disputant la propriété d'un terrain.

Mais, une fois sur place, l'on s'est rendu compte qu'effectivement, il y a abus. Ce que l'on a constaté sur les lieux montre qu'en effet, il y a tentative de création d'un immense domaine privé, par un député, dans la région qu'il contrôle, par les moyens qu'utilisaient les cow-boys du far west : acquisition de biens publics, achat sous pression de terrains appartenant à des gens pauvres, utilisation des moyens publics pour son compte, déclaration de guerre à ceux qui lui font face... Il est député et en même temps vice-président de la commune rurale d'Iaazzanen, mais c'est lui qui contrôle la commune au nom du président... Qui n'est autre que son fils.

Il n'y a d'ailleurs qu'une seule famille, dans

la région, la famille Belahsen, qui a osé refuser de lui céder ses terrains. Cette famille, a pu agir ainsi parce qu'elle connaît ses droits et parce qu'elle a, contrairement aux autres familles, les moyens financiers de lui faire face devant la justice, même si le temps lui fait défaut. Les membres de cette famille travaillent en France et ne viennent au Maroc que durant l'été. Les autres habitants qui osent fréquenter les Belahsen risquent d'être sanctionnés par le député qui n'hésite pas à leur couper le réseau électrique.

Quand le député Mohamed Aberkan (les Rifains prononcent Aberchane) a mis la main sur les 200 hectares qu'il dit hériter d'El Hadj Belahsen, la famille Belahsen a saisi, en 2002, la justice pour récupérer ses biens. Mais, le dossier n'a pas connu de suite. Il a fallu organiser une caravane de protestation et un sit-in devant le parlement, en avril dernier, pour qu'une date soit fixée pour l'examen de ce dossier, le 8 septembre. Après avoir reçu les avocats des deux parties, le tribunal de première instance d'Oujda a décidé

de reporter le procès, à une date qui sera fixée ultérieurement. La famille Belahsen menace déjà d'organiser une caravane qui viendrait de France pour se diriger vers le Palais royal si on ne lui rend pas justice.

Quant à Mohamed Aberchane, contacté par nos soins, son téléphone ne répond pas (toujours hors zone). Le parti, au nom duquel il s'est présenté lors des dernières élections, le Parti du Progrès et du Socialisme (PPS) estime seulement que son député a des relations normales avec le parti et qu'à ce niveau, il n'a rien à lui reprocher.

Devant une telle affaire, la société civile, elle, ne reste pas indifférente. Des associations préparent une pétition, initiée par l'Association du Rif pour les Droits de l'Homme, contre Mohamed Aberchane. Elles vont soumettre cette pétition à la signature d'autres associations et aux résidents marocains à l'étranger. In fini, la pétition (avec les signatures) sera adressée à SM le Roi, nous ont-elles précisé ■

Brahim Mokhliss

## Le Roi de Bouyafar



Aberkane en blanc, foulant le drapeau



De retour au Maroc, la famille Belahsen qui travaille en France et qui milite pour récupérer ses terrains a organisé, le 27 juillet dernier, un sit-in sur le terrain dont elle réclame la propriété (un sit-in similaire a été organisé l'année dernière pendant 41 jours). A cette fin, les membres de la famille ont affiché les photos du Roi et placé des drapeaux. La famille Belahsen raconte comment s'est terminée cette manifestation : « tout s'est passé dans le calme et la tranquillité quand l'après-midi, Mohamed Aberkan a ameuté toute la population de Bouyafar (une localité se trouvant dans la commune de Iaazzanen), pour lui montrer ce qu'il était capable de faire. Ensuite il s'est mis à faire les cent pas près de nous sans nous adresser la parole. Quand une voiture de la gendarmerie est arrivée et s'est arrêtée à

notre niveau, il s'est mis à injurier avec des mots que seuls les voyous et les gens mal éduqués utilisent... Puis il s'est attaqué à notre tente sur laquelle étaient accrochés des drapeaux et a commencé à la démolir. Et il a piétiné nos drapeaux pendant que nous le prenions en photo et qu'on demandait de l'aide aux gendarmes pour assurer notre sécurité. Je pense que si les gendarmes ne se trouvaient pas sur place, il nous aurait tués... ». En effet, les photos prises, montrent le député piétinant le drapeau (voir photos). Les gendarmes étaient sur place et ont rédigé un rapport mais dont la suite n'est pas encore connue. Un membre de la famille Belahsen affirme que le député leur a dit à plusieurs reprises que le Roi Mohamed VI est à Rabat et que à Bouyafar c'est lui le Roi ■

B.M

## Flashes

### Taxe estivale

Mohamed Aberkan a construit sur la plage du village laazaneen un complexe touristique composé de plusieurs chalets. Pour arriver à la plage, il faut parcourir environ 3 kilomètres à partir du village. Comme par enchantement, depuis que le complexe a été installé, la route qui y mène a été aménagée. Le député Mohamed Aberkan a exploité le fait de l'existence d'un seul accès à la plage pour installer une barrière, deux kilomètres avant la plage. Les estivants qui veulent se rendre à la plage doivent payer 10 dirhams. Ce n'est pas pour le parking ou pour les gardiens qui gardent les voitures... Mais une taxe imposée par l'autorité de fait qui contrôle les lieux. Selon un habitant du village : « pour ce qui est de la barrière, je peux vous assurer que pour le seul mois de juillet la recette a été de 160.000 dirhams ».



La barrière par laquelle il faut passer et payer

### Le détournement des sables

Des camions de sable se rendent de la région de Nador vers Mellilia, de 20h jusqu'à l'aube, au moment où la route entre les deux destinations n'est pas saturée. Selon des acteurs de la société civile locale qui dénoncent le détournement des biens publics, ces camions appartiennent au député Mohamed Aberkan. En effet, des tonnes de sables qui existaient autour de son complexe touristique ont cédé, de manière flagrante (voire photos), la place au vide. Et même les arbres qui avaient été placés pour lutter contre l'ensablement ont été abattus (voir article ci-contre).



Le sable pillé

## Déforestation

Le député Mohamed Aberchane se comporte dans le territoire de sa commune comme s'il s'agissait d'un terrain qui lui appartiendrait. Il fait fi de toutes les autorités et lois. Du jour au lendemain, des centaines d'hectares de bois qu'il dépouille de leurs arbres, se transforment en terrains nus. Il se contente ensuite d'y planter quelques oliviers ou autres plantes avant d'annoncer qu'il a la propriété des terrains déboisés. Du 13 septembre 2002 au 22 juin 2005, la direction des eaux et forêts a dressé contre lui une trentaine de procès verbaux dont la majorité lui reproche la déforestation des bois, l'extraction des sables, l'occupation de lieux ne lui appartenant pas, la construction dans les bois... Ce qui est anormal, c'est qu'il n'a payé qu'une seule amende. La majorité des autres dossiers dont a été saisie la justice soit ont



été classés soit sont en cours d'examen par le parquet.

La direction des eaux et forêts a proposé dans ses procès verbaux, dans les cas d'occupation de quitter les lieux occupés et dans les cas de construction de démolir les édifices bâtis, de quitter les lieux et de ramener les choses à leur situation initiale. Mais rien de cela n'a été fait.

En lisant les procès verbaux rédigés par les employés de la direction des eaux et forêts, on se

rend compte que Mohamed Aberkane refuse toujours de respecter les employés et les décisions de la direction des eaux et forêts.

A se demander qui, de si puissant, est derrière lui pour qu'il puisse se permettre de se comporter ainsi ? ■

B.M

## Echos du Sahara...

Par SAMI REDDAD

### ■ Séparatistes à pied d'œuvre



Le mois d'août n'a pas connu de répit pour les autorités sécuritaires qui ont dû intervenir à Laayoune aussi bien que sur la plage de Fom El Oued (20 km au

Sud de Laayoune) pour mettre fin à des tentatives de soulèvement et rébellion des séparatistes et ce, à de nombreuses reprises. Plusieurs d'entre eux scandaient des slogans ennemis et brandissaient les couleurs du Polisario. La plage de Fom El Oued, théâtre de ces événements, a connu l'intervention des gendarmes la semaine dernière. Une intervention colossale contre les séparatistes qui ont essayé de perturber la période estivale, surtout que la plage connaît au quotidien des foules d'estivants estimés au nombre de 80.000 à 100.000 personnes en provenance de Smara, Goulmime, Laayoune et d'autres villes du Royaume. Le Corcas, lui, était en vacances et les élus étaient absents de Laayoune durant tout l'été, laissant le champ libre à l'action séparatiste.

### ■ Marées de clandestins



Le mois d'août a également été marqué à Laayoune et Boujdour par l'augmentation de la marée des migrants clandestins dont des dizaines de victimes sont mortes de noyade au large des villages de pêcheurs de Dzira, Amegrou, Tarfaya et Boujdour. Plusieurs centaines ont préféré retourner dans leurs pays d'origine par avion (Sénégal...). Chaque jour, des centaines de subsahariens sont arrêtés venant de Mauritanie ou d'Algérie. Plusieurs dizaines ont été surpris se préparant à embarquer vers les îles Canaries ...

### ■ Encore des investissements..

Des programmes de travail importants ont été élaborés dans la province de Boujdour dans le cadre de l'initiative nationale de développement humain pour les

années 2005 et 2006. Ainsi, une opération a été menée au Hay Salam, pour la lutte contre la marginalisation à Boujdour, dans le périmètre périphérique et pour la consolidation de l'infrastructure de base. Ce programme a coûté 1,5 million de DH. Il a concerné le réseau routier, le dallage et l'électricité publique. Pour l'année 2006, le montant de 8 386 430 DH a été consacré aux divers programmes transversaux de lutte contre l'exclusion sociale dans le milieu urbain et la lutte contre la fragilité et la marginalisation dans la province, avec 19 projets pour un coût de 2.186 430 DH au total. Le programme de la lutte contre l'exclusion sociale dans le milieu social a concerné le revêtement des routes et rues, l'électrification publique, l'aménagement d'un jardin public et la construction d'un complexe pour le croissant rouge marocain, la création d'un espace associatif et l'assainissement dur. Le programme de la lutte contre la fragilité et la marginalisation concerne la création de projets de Dar Attalib, le siège de la ligue marocaine pour la protection de l'enfance, Dar Al Moutatine et la création d'un centre de rééducation médicale pour le coût de 3.000.000 DH.

